

La VAE du titre de VM à Sup Santé

1. ENTRETIEN DE REPERAGE DES COMPETENCES (2H DANS NOS LOCAUX)

- Explication par la référente du déroulé la procédure.
- Exposé des motivations du candidat.
- Examen de la recevabilité de la candidature : évaluation de la maîtrise, par le candidat, des connaissances sur les unités du référentiel de formation des VM
- ⇒ Domaine thérapeutique dans lequel le candidat fait de la promotion : anatomie, physiologie, pharmacologie, RCP du médicament ou dispositif promu
- ⇒ Réglementation applicable à la promotion des produits de santé
- ⇒ Compétences métier : communication, organisation, stratégie...

2. TRAVAIL PERSONNEL (A DOMICILE)

- Le candidat remplit à son rythme le dossier VAE, remis par la référente lors de l'entretien de repérage des compétences.
- Il envoie, à la référente,, à son rythme, ce qu'il a produit.
- Corrections apportées par la référente dans les 48h, et échanges avec le candidat.

3. PREPARATION ET MISE EN SITUATION DE JURY (2 JOURNEES DANS NOS LOCAUX)

- 1^{ère} journée → par groupes de 5 personnes maximum, révision des notions réglementaires indispensables pour le passage devant le jury
- 2^{ème} journée (à un mois d'intervalle) → mise en situation de jury : présentation de carrière, questions-types...

4. PASSAGE DEVANT LE JURY

- 3 jurys sont organisés chaque année par le CPNVM (janvier, mai et septembre).
- Taux de réussite Sup Santé : 90%.